



# Rapport de la Commission financière

**Budget 2015**

## au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

### Composition de la Commission

*Pour le PS: Mme Katia Babey  
Mme Celia Clerc  
M. Pierre-Alain Borel  
M. Pascal Bühler  
M. Yannick Rappan*

*Pour le PLR: Mme Sylvia Morel  
M. Daniel Surdez  
M. Christophe Ummel*

*Pour le POP: Mme Sarah Blum  
Mme Lucie Marchon  
M. Karim Boukhris*

*Pour Les Verts: M. Pierre-Yves Blanc  
Mme Monique Erard*

*Pour l'UDC: M. Hugues Chantraine  
M. Marc Schafroth*

### Constitution du Bureau de la Commission:

Lors de la première séance, le Bureau a été constitué comme suit:

*Présidence:* M. Hugues Chantraine  
*Vice-présidence:* Mme Monique Erard  
*Rapporteur:* M. Christophe Ummel

### Composition du Conseil communal:

Mme Nathalie Schallenberger, présidente, directrice du dicastère de l'Instruction publique, de la Santé et des Affaires sociales, de la communication et de la Chancellerie.

M. Théo Huguenin-Elie, vice-président, directeur du dicastère de l'Urbanisme, des Bâtiments et des Relations extérieures.

M. Jean-Pierre Veya, directeur du dicastère des Affaires culturelles, des Sports et de la Jeunesse.

M. Jean-Charles Legrix, directeur du dicastère de la Sécurité des Energies et du Tourisme.

M. Pierre-André Monnard, directeur du dicastère des Finances, de l'Economie, des Ressources humaines.

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission s'est réunie à trois reprises, soit les 28 octobre, 11 novembre et 18 novembre 2014. Le 28 octobre, M. Yannick Rappan était excusé. Le 11 novembre était excusé M. Karim Boukhris. Le 18 novembre étaient excusés Mme Katia Babey, Mme Lucie Marchon, M. Hugues Chantraine, M. Pierre-Yves Blanc et M. Pierre-Alain Borel.

Le Conseil communal a participé aux séances de la Commission, accompagné de M. René Barbezat, chef du service des finances. M. Jean-Charles Legrix était excusé le 18 novembre 2014.

Deux commissaires siégeaient pour la première fois dans la Commission, à savoir Mme Monique Erard et M. Karim Boukhris, en remplacement de Mme Clarence Chollet, respectivement M. Daniel Ziegler.

Présentation générale du budget 2015 par le Conseil Communal:

Le budget 2015 élaboré par le Conseil communal est déficitaire à hauteur de CHF1'994'360.-.

Les orientations politiques du Conseil communal pour l'établissement du budget sont: la maîtrise des coûts dont il est directement responsable, l'analyse fine des coûts qui sont imposés de l'extérieur, la cohérence dans l'estimation de la fiscalité, le rabatement des investissements à un niveau acceptable en intégrant les visions MCH2.

En prévision de la migration du plan comptable actuel vers le plan comptable selon MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2), pour l'exercice 2017, certains comptes ont déjà été créés, ce qui complique la lecture du budget.

Situation économique générale:

La conjoncture est à ce stade relativement bonne et stable. Cependant, dans le canton, quelques entreprises traversent des difficultés.

Situation en lien avec l'Etat, la péréquation et la répartition des charges entre l'Etat et les Communes:

Les décisions prises par le Grand Conseil au cours de l'année 2014, auront encore une influence sur les comptes 2015. Par exemple, la nouvelle loi sur la police (LPol), votée en 2014 au Grand Conseil.

Par contre, le remaniement de la péréquation des charges prévu initialement en 2015 n'entrera en vigueur que pour l'exercice 2016.

L'estimation de la péréquation cantonale pour notre Commune aboutit à un montant de 14 millions de francs.

Pour les charges liées au Contrôle des habitants, l'Etat propose une répartition Canton/Communes de 10/90 au lieu de 50/50 actuellement.

Les décisions prises par le Grand Conseil en matière d'action sociale ne préservent pas l'équilibre des charges pour les Communes.

La répartition d'une partie des revenus liés à la taxation des personnes morales implique que les difficultés que subit une personne morale ayant son siège dans une autre commune, impacte indirectement les finances communales.

La Commune perdra en 2016 encore environ CHF 6 millions de l'impôt sur les frontaliers au bénéfice du Canton, elle attend de ce dernier des contreparties sous d'autres formes, par exemple des investissements effectués sur le territoire communal.

Evolution des charges et des recettes propres à la Commune:

Les dividendes versés par les sociétés immobilières aux mains de la Ville sont budgétés à hauteur de 2.3 millions de francs.

La Commune continue à payer la recapitalisation de Prévoyance.NE pour un montant de CHF 800'000.-/an, malgré le fait que nous ayons une réserve en lien avec l'ex CPC, bloquée en attendant que cette dernière soit liquidée.

Le rating du Canton et de la Commune évolue de manière défavorable, en partie due à la situation de Prévoyance.ne. Cela rend plus difficile la recherche de prêteurs, et se traduira probablement par des taux d'emprunts moins favorables.

La taxe de base des déchets sera diminuée de CHF 5.- TTC par ménage grâce aux réserves constituées.

Les augmentations de personnel sont dues en partie à des obligations. Par exemple, le Canton impose un nombre maximal de dossiers traités par assistant social au SCAS, déjà atteint. Il convient également de tenir compte des créations de places dans l'accueil pré et parascolaire.

Il est à noter une augmentation du montant du poste «Biens, services et marchandises». Il faut bien comprendre que ces augmentations sont en partie couplées à des recettes. Par exemple, l'augmentation des coûts de repas pour les enfants en accueil pré et parascolaire, due au fait que plus d'enfants sont pris en charge, est assortie à des augmentations des rentrées financières dues aux versements des parents.

Les places dans le pré et parascolaires sont insuffisantes pour environ une centaine d'unités par rapport à ce que le Canton préconise. De nouvelles places seront créées en 2015, mais le retard ne sera pas rattrapé. Une place coûte CHF15'000.-/an, dont 40% à charge de la Commune.

Les subventions accordées sont en augmentation de CHF 1.9 million.

L'inflation n'étant pas remontée à hauteur de l'inflation négative cumulée, les salaires n'ont pas été indexés.

Dans la démarche du budget, les amortissements sont établis de manière standard, contrairement à la démarche des comptes, où des amortissements extraordinaires peuvent être faits en cas de bénéfices, par exemple lorsque des biens perdent de la valeur.

La Commission demande, comme elle le fait depuis plusieurs exercices, un plan à moyen et long terme des amortissements et des intérêts passifs, ainsi qu'une vision à long terme des investissements. Un frein à l'endettement sera mis en œuvre avec MCH2 et il se situera probablement aux environs de CHF 19 millions d'investissements par an, ce qui pourrait rendre impossible la réalisation de certains chantiers à venir. Ce document prend donc tout son sens afin de pouvoir fixer des priorités. Le Conseil communal promet de présenter ces documents au début des travaux des comptes 2014.

### Investissements:

Le budget des investissements s'élève à CHF 48'646'000.- dont CHF 15'283'000.- de crédits spéciaux.

Dans les faits, seuls environ CHF 26 millions seront investis, pour deux raisons: c'est l'ordre de grandeur supportable pour la Commune et les capacités de travail du personnel communal ne permettent pas de suivre une plus grande masse d'investissements.

Le budget des investissements étant en possession de la Commission dès le début de ses travaux, il est principalement discuté dans les sous-commissions, et évoqué dans leurs rapports respectifs.

### Bref compte rendu de la discussion des rapports des sous-commissions:

#### Dicastère de Madame Schallenberger:

Le Canton a fixé à 475 le nombre d'élèves par EPT de direction, la Ville est dans cette norme.

L'augmentation de CHF 20'000.- dans les diverses cotisations versées par la Ville est due à l'augmentation du nombre d'habitants, les cotisations étant généralement fixées en fonction de ce critère.

#### Dicastère de Monsieur Théo Huguenin-Elie:

La Gérance communale pourrait reprendre la gérance des immeubles pour la Commune de Val-de-Ruz contre un bénéfice d'environ CHF 30'000.- et des honoraires estimés à CHF 110'000.--.

Au sujet du crédit spécial de CHF 500'000.- pour la réaffectation des abattoirs, une partie de la Commission demande à ce que ce crédit soit déplacé des crédits spéciaux vers les crédits à solliciter au Conseil général. Pour ces commissaires, les abattoirs vivent une période charnière avec l'arrêt de l'activité originelle. Ce crédit a une portée stratégique et politique ce qui ne correspond pas à la définition des crédits spéciaux.

C'est la première partie d'une série d'entretiens et de rénovations qui se chiffrent à plusieurs millions de francs. Ainsi, on ne peut faire l'économie d'un rapport et d'un débat au Conseil général. La position du Conseil communal est d'effectuer un minimum d'entretien et de mise à jour afin que le site puisse vivre. Il est prévu d'accueillir une entreprise de brassage de bière, ainsi qu'un centre d'art contemporain, en plus des locataires actuels, notamment le skate-park. Le Conseil communal affirme que ces dispositions n'engagent en rien la Commune et permettent qu'en tout temps un projet puisse être réalisé. Le consensus n'est pas trouvé entre les deux parties. Une visite des lieux a été organisée le 13 novembre.

Par ailleurs, le Conseil communal s'engage à remonter dans le courant de l'année 2015 avec un rapport global sur l'avenir des abattoirs. En attendant, il souhaite pouvoir poursuivre ce qui a été entrepris, qui crée une dynamique, qui permet au lieu de vivre et qui n'engage aucunement une orientation définitive du site.

Dicastère de Monsieur Jean-Pierre Veya:

Pour l'instant le Conseil communal renonce à construire un nouveau terrain pour le street hockey, investissement estimé à CHF 0,5 million pour le seul terrain. Il s'agit d'un arbitrage dû aux capacités d'investissements limitées de la Ville.

Dicastère de Monsieur Jean-Charles Legrix:

Un rééquilibrage sera opéré sur les subventions accordées pour l'entretien des lieux de culte entre les Réformés et les Catholiques, ces derniers étant plus nombreux.

Dicastère de Monsieur Pierre-André Monnard:

La poursuite de fraudes pour dépôt de déchets sauvage ou avec des sacs non taxés a donné des résultats importants, des développements sont attendus ces prochains temps.

### Prise de position des groupes:

Prise de position du groupe du Parti socialiste

Le groupe socialiste acceptera le budget 2015, même si nous regrettons un excédent de charges de près de 2 millions de francs, ce malgré une situation conjoncturelle qualifiée de relativement bonne par les acteurs économiques. Cependant, nous sommes assez inquiets d'entendre que certaines entreprises, notamment horlogères, traversent des difficultés.

Le budget comporte des hausses de charges de personnel, notamment à l'aide sociale et dans l'accueil pré et parascolaire, il s'agit de contraintes étatiques sur lesquelles notre Commune n'a pas de maîtrise. De plus, si la nouvelle péréquation des ressources entre en vigueur le 1er janvier 2015, la péréquation des charges de centres, n'est pas encore décidée et cela aura un impact direct sur les comptes de notre ville.

Nous tenons à dire que si nous nous réjouissons d'un certain nombre d'investissements motivants pour l'avenir, tels que la rénovation partielle de la Maison du Peuple, la création de chemins de randonnées, l'étude finale pour la création du Zoo-Musée et également la volonté de continuer le rattrapage d'entretien de notre patrimoine, nous sommes beaucoup moins confiants pour l'avenir.

En effet, le nouveau plan comptable va introduire un frein à l'endettement et une limite d'investissement, c'est pourquoi le groupe socialiste souhaite pouvoir bénéficier au plus vite d'une planification financière roulante des investissements. Sans cet outil indispensable, nous ne pourrions plus continuer de voter des crédits sans avoir de vision des investissements sur le long terme.

Prise de position du groupe du Parti Libéral Radical

Les commissaires PLR se déclarent insatisfaits du budget 2015. Ils reconnaissent les efforts du Conseil communal pour limiter les dépenses et ils l'en remercient.

Néanmoins, ils savent aussi que le Conseil communal aime bien avoir une marge de manœuvre afin de présenter des comptes meilleurs que le budget. Le Conseil communal craint aussi l'appétit de certains groupes à dépenser davantage si le budget est positif.

Ils comprennent ce point de vue mais ne peuvent plus y souscrire. L'image de la Ville est en jeu et ils ne veulent plus entendre les remarques des autres Communes du canton qui disent régulièrement que La Chaux-de-Fonds vit au-dessus de ses moyens.

Avec un déficit dans une conjoncture encore favorable, c'est le message que la Ville véhicule au travers du canton, voire de la Suisse.

Il est indispensable de passer pour des gens responsables, soucieux des deniers publics. Nous encaissons 14 millions de péréquation. Bien entendu, cet argent revient à La Chaux-de-Fonds pour toutes sortes de bonnes raisons qu'il n'est pas nécessaire de développer ici, mais eu égard à cette somme, il est du devoir du Conseil communal de présenter au minimum un budget équilibré pour être crédible.

Par ailleurs, si le Conseil communal veut concrétiser les importants investissements prévus pour la plupart indispensables, il est impératif d'agir au niveau du budget de fonctionnement.

Les commissaires PLR, et probablement les conseillers généraux PLR, refuseront le budget à moins que le Conseil communal ne fasse un amendement de deux millions à ce budget 2015.

Prise de position du groupe du Parti Ouvrier Populaire

Le groupe POP acceptera le budget 2015 tel que proposé par le Conseil communal et le remercie pour le travail effectué.

Une partie de notre budget n'est pas de notre ressort, car nous subissons, entre autres, les reports de charges du Canton qui vont grandissant, nous devons accepter les nouvelles répartitions fiscales et sommes tributaires de normes en tout genre qui réduisent considérablement notre marge de manœuvre.

Malgré cela, la Ville présente un budget à peu près équilibré. Il est cette année légèrement déficitaire et les investissements budgétés sont conséquents mais réfléchis. Ils sont nécessaires si l'on veut continuer à vivre dans une ville où il fait bon habiter.

L'augmentation constante des charges allouées pour l'action sociale nous interpelle. Elle est révélatrice des écarts sociaux qui se creusent tant dans notre ville qu'en Suisse, voire plus largement. La politique générale tend à analyser cette problématique sous le seul prisme financier. Cela revient à s'attaquer aux symptômes sans toucher aux causes, c'est-à-dire l'accaparement des richesses par une minorité. Cette manière de faire n'est pas tenable à long terme. Il faudra donc un jour s'attaquer à cette problématique et sortir de cette spirale.

Les défis tant sociétaux qu'écologiques à relever dans le futur semblent gigantesques et ces éléments doivent nous faire appréhender la suite avec une vision sur le long terme, intelligente et confiante.

### Prise de position du groupe Les Verts

Même si le budget n'est qu'une autorisation de dépense et ne signifie pas une obligation de dépenser, les presque deux millions de déficit prévus pèsent lourd et nous ne voudrions pas prêter les générations futures par une continuelle augmentation de la dette.

Les explications du Conseil communal montrent qu'une grande partie des dépenses sont liées à des contraintes cantonales, que les règles entre le Canton et les Communes tournent au profit du premier nommé, que d'importants travaux de réhabilitations immobilières deviennent urgents, que de grands chantiers nous attendent. Le tout s'inscrit dans un contexte d'incertitudes conjoncturelles, une industrie horlogère qui s'interroge et une partie de notre population en situation de précarité. Cette situation délicate nous impose réserve et prudence afin d'éviter, autant que faire se peut, de nous trouver dans une situation à devoir consentir des sacrifices douloureux pour nos concitoyennes et concitoyens.

C'est donc du bout des lèvres que nous allons sans doute accepter ce budget, mais en le liant aux résultats des comptes 2015. Si ces derniers sont déficitaires, comme le prévoit le budget dont nous discutons ce soir, nous ne pourrons alors plus accepter du Conseil communal une course en avant comportant un risque systémique élevé sans qu'il ait pris des mesures d'économie tangibles.

### Prise de position du groupe de l'Union Démocratique du Centre

Les commissaires du groupe UDC ont pris acte du budget présenté par le Conseil communal. Ils déplorent le manque de volonté de l'Exécutif de présenter un budget au moins équilibré en période de bonne conjoncture.

Ils regrettent également le manque de visibilité sur le long terme en matière d'investissements. En effet, la planification demandée à répétition n'est toujours pas disponible et ne le sera pas avant des mois!

Au vu des chiffres annoncés, tant au budget de fonctionnement qu'à celui des investissements, les commissaires UDC refusent le budget tel que présenté, tout comme ils combattront tout amendement venant encore péjorer cet exercice 2015.

Les commissaires UDC souhaitent remercier le personnel de l'administration communale pour le travail effectué et à venir.

Adoption du rapport de la Commission:

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du budget 2015:

Le budget 2015 tel que présenté par le Conseil Communal est accepté par six voix contre quatre des membres présents.

Remerciements:

La Commission financière remercie l'ensemble des personnes des services communaux pour les chiffres et renseignements fournis. Elle est consciente de l'effort et de la rigueur nécessaires pour parvenir à tendre vers un résultat équilibré.

La Commission remercie spécialement toutes les personnes rencontrées durant ses travaux, en particulier le chef du Service des finances et son équipe.

Pour la Commission financière

Christophe Ummel  
Rapporteur